



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 72307

Texte de la question

M. Paul Jeanneteau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur le taux horaire des assistantes maternelles. Le taux horaire brut des assistantes maternelles est souvent plus élevé en ville qu'en milieu rural. Actuellement, le salaires est laissé à l'appréciation des parties et il n'existe pas de montant horaire à ne pas dépasser. Cette situation défavorise les assistantes maternelles qui choisissent d'exercer en milieu rural. Aussi souhaite-t-il savoir s'il serait envisageable d'instaurer un taux plafond, afin d'éviter de trop grandes disparités de rémunération entre les assistantes maternelles exerçant en milieu rural et celles exerçant en ville.

Données clés

Auteur : [M. Paul Jeanneteau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72307

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1883

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)